



09 JAN. 2023

Décision n°.....0002...../CHPH/DG/SJRA du.....
portant prorogation de l'agrément des opérateurs de contrôle de la qualité et
du conditionnement des fonds de tasse d'hévéa, et autre type de caoutchouc
humide destinés à l'exportation jusqu'au 31 mars 2023.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la loi n° 2017-540 du 3 août 2017, fixant les règles relatives à la régulation, au contrôle et au suivi des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile ;
- Vu** le décret n° 90-1170 du 10 octobre 1990 fixant les modalités de fonctionnement du contrôle et du conditionnement des produits agricoles à l'exportation ;
- Vu** le décret n° 2018-228 du 28 février 2018 portant dénomination de l'organe chargé de la Régulation, du Contrôle et du Suivi des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile ;
- Vu** le décret n° 2018-762 du 26 septembre 2018 portant nomination du Directeur Général du Conseil de Régulation, de Contrôle et de Suivi des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile ;
- Vu** l'arrêté interministériel n° 635/MINADER/MCIPPME/MT/MEF/SEPMBPE du 30 novembre 2018, portant définition des modalités pour l'exportation des fonds de tasse d'hévéa par voie maritime ;
- Vu** la décision n° 0064/CHPH/DG/SJAC du 13 juillet 2022 instituant une Autorisation d'Exportation du caoutchouc granulé, des fonds de tasse d'hévéa et autre type de caoutchouc humide ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1 : Les Sociétés dont les noms suivent sont agréées à titre exclusif, à poursuivre leur opération de contrôle de la qualité et du conditionnement des fonds de tasse d'hévéa et autre type de caoutchouc humide destinés à l'exportation jusqu'au **31 mars 2023**.

- **AUDIT CONTRÔLE & EXPERTISE DE COTE D'IVOIRE (ACE CI) ;**
- **BUREAU VERITAS ;**
- **CONSEIL TECHNIQUE APPLIQUE (COTECNA) ;**
- **KELLYNETTE MULTI-SERVICES (KMS) ;**
- **PHYTOSANITAIRE DE CÔTE D'IVOIRE (PHYTO CI) ;**
- **SOCIETE GENERALE DE SURVEILLANCE (SGS SA).**

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

09 JAN. 2023

Fait à Abidjan, le

AMPLIATIONS :

- MEMINADER/CAB
- MT/CAB
- MEF/CAB
- MCIPPME/CAB
- MBPE/CAB
- DG DOUANES
- OPERATEURS CONCERNES
- CHRONO




Fougny Edmond COULIBALY

